LETTRE D'INFORMATION



AGIR POUR TOUS
S'ENGAGER POUR CHACUN

SOMMAIRE

Page 1 – L'édito

Page 2 – Vos élues

Page 3 – Retours sur les derniers CSE

Page 4 – Actualités

Page 5 – Agenda

La CFDT à l'EFS, c'est:

- Un site internet cfdt-efs.fr
- Un compte Twitter,
- Une page Facebook.



Anne-Sophie TEGON

Patricia DESPRETS

Zouina COGNASSE

Badia MOUCHRIK

L'EDITO

Voilà plus de 6 mois que les élections professionnelles sont passées.

Dans cette première communication, nous vous présentons vos élues pour ces quatre prochaines années.

Grâce à vous, la CFDT a réussi à obtenir un poste de titulaire au CSE et deux postes de suppléant.

Cela signifie que la **CFDT** peut voter et donner son avis au CSE (les PV sont consultables sur l'intranet du siège !).

Depuis la composition du CSE en octobre dernier, la CFDT a montré son positionnement, à commencer par le respect de nos accords et ensuite en questionnant le travail, les conditions dans lesquelles les collaborateurs le réalisent.

Tout au long de ce mandat, votre équipe CFDT va s'attacher à :

- Travailler pour le respect de vos droits à tous,
- Défendre vos conditions de travail et de rémunération,
- Venir à votre rencontre, être disponible pour vous,
- Vous venir en aide si vous vous sentez en difficulté,
- Négocier de nouveaux droits pour les personnels de l'EFS, à partir de vos demandes, vos revendications et de vos préoccupations : comment parler au nom des personnels si on ne les connaît pas ?

La CFDT, syndicat de proximité



Anne-Sophie TEGON

Chargée de mission QVCT et ergonome – DRH nationale

Titulaire au CSE – Collège 2 « Cadre »

Déléguée syndicale Régionale – EFS Siège



Patricia DESPRETS

Responsable du service QVCT – DRH nationale

Suppléante au CSE – Collège 2 « Cadre »

Déléguée syndicale de site

Membre de la Commission Formation



Zouina COGNASSEAssistante de Direction —
Direction de la Communication et Direction du Marketing

Suppléante au CSE - Collège 3 « TAM »



Badia MOUCHRIK

Gestionnaire aux affaires internationales Mission des Affaires Internationales

Représentante syndicale

Membre de la Commission Formation

Membre de la Commission Sécurité et Santé au Travail (CSST)



Retours sur les premiers CSE

La politique « Activités Sociales et Culturelles » : beaucoup pour quelques-uns et pas grand-chose pour tous les autres !

Après avoir réclamé une présentation conforme du budget 2024, un CSE extraordinaire (c'est-à-dire organisé en plus des CSE ordinaires) s'est tenu en janvier.

Après analyse des chiffres, la **CFDT** s'est interrogée, s'est opposée, et s'oppose toujours, quant à la redistribution inégale des ressources financières et sociales du CSE.



- La part du budget voyage représente 30 % du budget total et concerne une vingtaine de salariés.
- La prise en charge partielle des activités sportives, hébergements et autres représente 25 % et touche 196 sur 397 salariés (au 31/12/2023).
- La part de budget pour les chèques vacances est de 15 % et touche 249 salariés.

La CFDT s'interroge sur la poursuite de cette redistribution et souhaiterait plus de moments conviviaux, culturels, accessibles au plus grand nombre de nos collaborateurs.

La CFDT propose aussi l'élaboration d'une grille de critères pour une répartition équitable des subventions pour les voyages.

Enfin , la CFDT a dénoncé dès son début de mandat le caractère discriminatoire des 6 mois d'ancienneté.

Et elle a raison! Car le critère d'ancienneté est devenu illégal (Cass. soc., 3 avr. 2024, n° 22-16.812).

• Venir à Saint Denis cet été s'annonce sportif!

La direction anticipe les Jeux Olympiques et Paralympiques et propose une mise en place du télétravail exceptionnel sur ces 2 périodes. Cela va en ravir plus d'un !

La **CFDT** a donné un avis favorable à cette organisation en demandant que les collaborateurs en difficultés X, Y ou Z puissent étudier une situation de repli avec la Direction.

Si c'est votre cas, nous ne pouvons que vous encourager à vous manifester auprès de vos élues ou de la direction.



PA-PRI-KA... non ...PA-PRI-TACT... non PAPRIPACT !! Le PAPRIPACT 2024



Pas facile à dire et pourtant un outil indispensable pour faire de la **Prévention des Risques Professionnels et de l'Amélioration des Conditions de Travail**.

Au Siège, nos risques physiques sont limités.

Par contre, les risques psychosociaux sont à leur summum.

Il y a les risques psychosociaux directement liés aux dysfonctionnements organisationnels (et il y en a !!) et il y a ceux qui indirectement peuvent perturber le travail individuel et le travail de l'équipe (situation de proche aidant rendant moins disponible le collaborateur).

La CFDT a voté favorablement au PAPRIPACT car même si le chemin est encore long, la direction montre sa volonté d'avancer sur les sujets.

En espérant qu'en 2024, l'ensemble de **TOUS** les collaborateurs puissent dire : « *OUI, nous avons fait l'évaluation des risques psychosociaux dans notre service* » ! (c'est une obligation et ça sert à faire de la prévention).

Actualités

Quoi de neuf par ici?



Le RIE fermé le 8 février et c'est Casino qui est Royal!

Rappelez-vous le 8 février dernier, on nous a annoncé la fermeture du RIE le matin.

Combien d'entre nous se sont retrouvés à aller déguster un sandwich insipide ou une bonne salade industrielle ?

Interrogée par la CFDT pour régulariser la participation employeur aux frais de repas ce jour-là, la direction a répondu qu'il n'y aura pas de compensation...

La CFDT ne peut accepter cette décision.

Les négociations sur la restauration, c'est en ce moment et vous ? Que souhaitez-vous ??

Cfdt:

Congés payés acquis en arrêt maladie : nouvelle réglementation

Députés et sénateurs viennent d'adopter définitivement un projet de loi d'adaptation au droit de l'Union européenne (UE) sur l'acquisition des congés payés pendant un arrêt maladie. La loi a été promulguée et publiée au JO le mardi 23 avril.

Cela signifie quoi?

Si vous avez été en arrêt dont l'origine est non professionnelle, vous pourrez cumuler 2 jours ouvrables de congés payés par mois, dans la limite de 24 jours ouvrables par an. Soit 4 semaines, samedis compris.

De plus, l'acquisition de droits aux congés payés n'est plus limitée à 1 an d'arrêt : elle est étendue à toute la durée de l'arrêt. Si du fait de votre arrêt, vous n'avez pas pu prendre vos congés bénéficiez d'un report de 15 mois pour pouvoir les poser. Ce report débutera à partir du moment où, après sa reprise du travail, il aura été informé de ses droits par l'EFS. À l'issue de ces 15 mois, les congés payés non soldés seront perdus.

Trop tard pour moi?

Cette loi prévoit que les salariés qui ont été arrêtés entre le 1er décembre 2009 et aujourd'hui puissent réclamer leurs congés payés acquis. Cette rétroactivité reste toutefois encadrée. Si vous êtes concerné, vous avez 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi pour demander un rappel.

La CFDT vous invite à réclamer dàs maintenant vos congés perdus et reste à votre disposition pour vous accompagner bien entendu!

Agenda

Il y a ceux qui veulent être discrets et il y a ceux qui préfèrent un échange en présentiel : la CFDT vous propose une permanence tous les 2èmes mardis du mois et 4èmes jeudis du mois pour vous écouter et échanger.

Cette proposition ne signifie pas une indisponibilité des unes sur les autres, elle a pour but de simplement vous proposer des créneaux de complète disponibilité. Ces échanges seront possibles en présentiel ou par teams.

ICI AUSSI, ON PARLE DE VOTRE TRAVAIL!

Le calendrier sera proposé sur les panneaux d'affichage.

Le saviez-vous?

Tous les collaborateurs ont droit à une heure par mois ou deux heures tous les deux mois pour assister aux réunions syndicales.

Ce temps est considéré comme du temps de travail effectif et ne fait pas l'objet de retenue **de salaire.**

<u>Source</u>: convention collective EFS

Siège

Prochains CSE 2024: 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre



Séances de négociations nationales EFS (3ème semaine de chaque mois)

- 1. Indemnisation des remplacements inopinés
- 2. Révision des classifications des emplois et rémunérations associées
- 3. NAO (négociation annuelle obligatoire) 2024
- 4. Accord d'intéressement
- 5. Révision du Règlement Intérieur des Fonds Sociaux (à la demande de la CFDT



L'ADHÉSION c'est SERVICES compris!

Être adhérent e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...



Une question? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).



Pour **louer une chambre** chez l'habitant à un coût inférieur au marché immobilier local.

PARTAGE





Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans Cfdt Magazine.

Avant<mark>ages moi</mark>

MaFormation Cfdt: Notre plateforme multimodale d'e-learning est accessible

via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.



La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE"
Couvre les adhérents en cas
de dommage corporel à l'occasion
de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE

'VIE PROFESSIONNELLE"

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans votre livret d'accueil CFDT! (www.CFDT.fr/bienvenue)

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% **CFDT.FR** ou est déductible de mes frais réels!